

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 19 Octobre 1897

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnances Souveraines en date du 12 octobre 1897, M. Pierre-Félix Bourguignon a été nommé membre du Comité des Travaux publics, du Bureau de Bienfaisance, de la Commission Administrative de l'Hôtel-Dieu, de la Commission Administrative de l'Orphelinat et Marguillier de la Cathédrale, en remplacement de M. Antoine Lombard.

Par Ordonnance Souveraine du 12 octobre 1897, M. Charles Blanchy est nommé huissier près le Tribunal Supérieur, en remplacement de M. Honoré Bertrand, démissionnaire.

NOUVELLES LOCALES

Les travaux scientifiques poursuivis par le Prince Albert au moyen de l'*Hirondelle* jusqu'en 1889, puis de la *Princesse-Alice*, ayant pris une extension qu'il eût été difficile de prévoir, ce dernier bâtiment n'offrait plus les proportions, ni la force nécessaires pour l'accomplissement des œuvres plus importantes encore dont le pavillon monégasque doit entreprendre la réalisation.

C'est pourquoi Son Altesse Sérénissime a fait mettre sur chantier un navire beaucoup plus grand dont voici les données principales.

C'est la maison Laird, de Birkenhead, une des plus importantes du monde, qui a été chargée de cette construction.

Le nouveau bâtiment, un peu moins voilier que la *Princesse-Alice*, aura une plus grande puissance sous vapeur ; sa machine de mille chevaux devra lui donner une vitesse de douze nœuds.

Sa capacité atteindra 1,270 tonnes sous une longueur de 72 mètres, une largeur de 11 mètres et un creux de 6 mètres 40. La coque sera en acier avec sept compartiments étanches. Elle contiendra un grand laboratoire qui sera la pièce principale, et un matériel de travail qui atteindra une très grande puissance.

Le lancement aura lieu dans quelques semaines et le navire sera terminé vers le mois de mars.

Ce matin, a été célébrée à la Cathédrale la messe du Saint-Esprit, pour la rentrée solennelle des Tribunaux.

M. le Président de Lattre, tous les membres du Tribunal Supérieur, de la Justice de Paix et du Barreau, ainsi que S. Exc. M. le Gouverneur Général et tous les Fonctionnaires étaient présents.

Après la messe, dite par M^r l'Evêque, les assistants se sont réunis dans la salle des audiences où M. Mareschal, Substitut de M. l'Avocat Général a prononcé le discours d'usage.

M. Mareschal avait pris pour sujet : *Du Statut personnel et de la Souveraineté*.

L'espace nous manque pour apprécier ce discours très documenté, à la suite duquel M. le Pré-

sident a déclaré ouverte l'année judiciaire 1897-1898 et l'audience solennelle a été levée.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la ville de Monaco, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;
 Vu l'article 58 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, sur la Police générale ;
 Vu l'augmentation exceptionnelle du prix des farines ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

A partir du 16 courant, le prix du pain de première qualité est fixé ainsi qu'il suit :

1^o Pour les pains de forme fantaisie de moins de 1 kilogramme, *quarante-cinq centimes* le kilogramme.

2^o Pour les pains en forme de boule pesant 1 kilogramme et au-dessus, *quarante centimes* le kilogramme.

Cette dernière espèce de pain pourra être détaillée au prix de *cinq centimes* les 125 grammes, de *dix centimes* les 250 grammes, de *quinze centimes* les 375 grammes, de *vingt centimes* les 500 grammes.

ART. 2

Il sera affiché dans chaque boulangerie un tableau portant les indications ci-après :

PAIN DE FANTAISIE		PAIN EN BOULE DE 1 KILO	
111 grammes pour	0 fr. 05	125 grammes pour	0 fr. 05
222 — — —	0 fr. 10	250 — — —	0 fr. 10
333 — — —	0 fr. 15	375 — — —	0 fr. 15
444 — — —	0 fr. 20	500 — — —	0 fr. 20
555 — — —	0 fr. 25	625 — — —	0 fr. 25

Monaco, le 15 octobre 1897.

Vu et approuvé :
 Le Maire, Comte F. GASTALDI.
 Le Gouverneur Général,
 Olivier RIRT.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la ville de Monaco, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu la demande de M. H. Crovetto, concessionnaire des tramways électriques ;
 Vu le rapport de M. l'Inspecteur des Travaux publics en date du 15 octobre courant ;

Vu l'Ordonnance sur la Police Générale du 6 juin 1867, titre II. Chapitre XII ;
 Vu les Ordonnances des 24 janvier et 20 mars 1897 ;
 Vu les articles 472 et 477 du Code Pénal ;

Attendu la nécessité de modifier le profil de la chaussée de l'avenue de Monte Carlo et d'y compléter l'installation de la voie destinée au passage des tramways électriques et l'impossibilité d'y maintenir la circulation des voitures pendant la durée des travaux ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

La circulation des voitures sera interdite sur l'avenue de Monte Carlo pendant 6 jours, du 17 au 22 courant, dans la partie comprise entre la place Sainte-Dévote et l'avenue de la Costa et pendant les 6 jours suivants de l'avenue de la Costa à la place du Casino.

ART. 2

L'Inspecteur des Travaux publics, le Directeur de la Police et le Commandant des Carabiniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Monaco, le 16 octobre 1897.

Le Maire,
 Comte F. GASTALDI.

Les habitués de la Côte d'Azur ont vu avec plaisir sur les nouveaux horaires de la Compagnie P.-L.-M. dont nous avons, mardi, donné les grandes lignes, que le trajet de Paris à Monte Carlo se trouve abrégé de deux grandes heures. On quittera Paris à 5 h. 1/2 du soir pour arriver le lendemain matin à 9 h. 1/2 à Monte Carlo.

Cette innovation, dont il faut féliciter la Compagnie P.-L.-M., est accueillie très favorablement par les nombreux voyageurs qui viennent sur le littoral et qui pourront désormais accomplir ce trajet dans un délai rapide et avec des heures de départ et d'arrivée très commodes.

Samedi a été inauguré le nouveau café de Paris ; l'une des salles, celle donnant sur la place du Casino, très suffisante en ce moment, est seule livrée au public, les autres n'étant pas encore achevées, mais il fallait se hâter afin d'opérer la démolition de l'ancien bâtiment qui sera complètement rasé dimanche. On procédera ensuite, sur l'emplacement de celui-ci, à la plantation de parterres qui seront prêts pour le 15 du mois prochain, jour de la fête de notre Auguste Souverain.

Le café actuel mesure en façade 70 mètres, une terrasse couverte le précède. Extérieurement, l'édifice semble un peu bas, mais étant donnée sa longueur, il fallait ne pas couper la vue de la galerie Charles III, et d'autre part, deux élégants minarets, une coupole et divers ornements bien en situation lui donnent une certaine légèreté et un caractère oriental qui s'unit fort agréablement à l'ensemble de la place, au Casino et au Palais des Beaux-Arts.

Les locaux du café sont installés et décorés avec un luxe qui en feront le premier établissement du littoral tout entier. On peut affirmer, dès à présent, que le *grill-room* sera le modèle du genre.

Dans le but de soulager le train 348, de Vintimille aux Arcs, qui passe à Monaco à 5 h. 38 du soir et qui, depuis quelques jours, ne suffit plus à l'affluence des voyageurs, un train spécial est créé depuis le 15 octobre entre Menton et Nice.

Nous en indiquons ci-dessous la marche :

Menton.....	dép.	5 h. 2 soir
Cabbé-Roquebrune.....	dép.	5 h. 17 —
Monte Carlo.....	arr.	5 h. 23 —
—	dép.	5 h. 35 —
Monaco.....	arr.	5 h. 38 —
—	dép.	5 h. 40 —
La Turbie-sur-Mer.....	dép.	5 h. 45 —
Eze.....	dép.	5 h. 51 —
Beaulieu.....	dép.	5 h. 57 —
Villefranche-sur-Mer.....	dép.	6 h. 1 —
Nice-Riquier.....	dép.	6 h. 6 —
Nice.....	arr.	6 h. 10 —

VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

AVIS

Les Français habitant la Principauté, qui sont nés dans le courant de l'année 1877, et qui doivent en conséquence prendre part au prochain tirage au sort, sont priés de vouloir bien se présenter à

la Chancellerie du Vice-Consulat de France, à Monaco, du 1^{er} au 10 novembre pour s'y faire inscrire sur les tableaux de recensement.

La Chancellerie est ouverte au public, le matin de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, et dans l'après-midi de 2 h. à 3 h. 1/2.

Le 14 octobre, l'agent Andrei, chargé du contrôle des viandes à la gare de Monaco, a saisi, comme impropre à la consommation, la viande d'une brebis dépouillée qu'un boucher demandait à introduire pour la vendre dans la Principauté.

M. Hugon vétérinaire, à qui elle a été soumise, ayant reconnu en effet, sa mauvaise qualité, cette viande a été jetée au charnier.

La veille, le Directeur de la Police avait déjà fait jeter au charnier 15 kilogrammes de viande, qu'un sieur Gastaldi, boucher au Cap-d'Ail, présentait dans les mêmes conditions.

M. le Commissaire de Police de la Condamine a mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vol qualifié au préjudice de la dame Fautrier, demeurant chemin de Fontvieille, les nommés Louis B..., 41 ans, journalier, Jean C..., 27 ans, tous deux italiens, et sous inculpation de complicité par recel, les nommés Louis R..., maçon, 52 ans, et sa femme, Thérèse B..., aussi italiens.

Ces quatre individus ont été mis à la disposition de M. l'Avocat Général.

CAUSERIE

On signalait dernièrement la coïncidence probable du peuplement maximum de la Terre et de la disparition de la houille vers l'an 2072.

Mentionnons aujourd'hui l'initiative que prend un journal belge, qui propose de fêter cette année le sept centième anniversaire de la découverte de la houille.

Ce serait, en effet, en 1197 qu'un forgeron de Liège, habitant rue du Choque, aurait trouvé, vers Publémont, une sorte de terre noire dont il eut l'idée de se servir comme combustible, le bois et son charbon étant particulièrement chers cette année-là. La terre en question était de la houille qui se mit à flamber avec enthousiasme. Ou plutôt, non. Cette terre n'était pas encore de la houille. Elle ne le devint que plus tard, quand on lui eut donné le nom de son inventeur, le forgeron, qui s'appelait Hullioz.

Quoi qu'il en soit de cette légende, on trouve des documents établissant l'existence des mines de houille en pleine exploitation dans le Hainaut et dans la principauté de Liège, dès 1228.

Ce n'est qu'au quatorzième siècle que la houille fut introduite en Angleterre où elle eut quelque peine à prendre (pas à prendre feu, mais à prendre racine). On prétendait, en effet, que ce combustible était dangereux pour la santé publique, et il fallait une autorisation spéciale pour avoir le droit d'en brûler. En France, l'exploitation ne commença pas non plus avant le quatorzième siècle; les houillères de Roche-la-Molière dans le Forez furent ouvertes en 1320.

Si l'on adopte l'année de 1197 et l'histoire du forgeron de Liège Hullioz, il n'est que temps de célébrer le sept centième anniversaire de la découverte. On en aura encore un autre à célébrer en 1997. Et ce sera le dernier, puisqu'en 2097 la houille sera épuisée depuis 25 ans.

Un de nos confrères fait une humble proposition aux Belges, en leur conseillant de changer le nom de la rue du Choque, habitée par Hullioz à Liège, et de l'appeler dorénavant rue du Coke, ce qui serait beaucoup plus de circonstance.

Il n'est pas du tout prouvé, d'ailleurs, du train dont nous y allons, que notre combustible minéral durera jusque'en 2072 étant donnée la surconsommation effrénée à laquelle se livrent de plus en plus les grands steamers.

Les Etats-Unis ayant appris que l'Allemagne construisait à Stettin le plus grand paquebot du monde, un géant de 196 mètres de long, n'a pas voulu se laisser chiper le record et elle a mis en chantiers tout aussitôt un steamer de 214 mètres 50; six mètres de plus que ce fameux *Great Eastern*, qui fit époque dans la marine de l'univers, il y a quelque trente-cinq ans.

Le navire allemand devait avoir un tonnage de 14,500 tonnes; l'Américain, tonnerre! en tonnera 17,000, avec une puissance indiquée de 45,000 chevaux, au lieu de 30,000 et une vitesse de 27 nœuds, au lieu de 23.

Enfoncé le paquebot Allemand! hurrah! pour la libre Amérique!

Seulement, à chaque voyage, le paquebot allemand embarquera 2,500 à 3,000 tonnes de charbon de terre pour sa petite consommation et l'Américain en prendra 4,000 tonnes.

Pour peu que ces habitudes de navires monstres, à vitesses intensives, se généralisent, on aura vite épuisé le restant de la houille du monde. Mais bah! Après nous la fin du combustible!

Puisque nous sommes sur mer, profitons-en pour « lancer » la nouvelle sonde électrique inventée par un Américain, le docteur Babcock. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité des sondages pour les bâtiments, surtout aux approches des côtes. Si le *Drummond-Castle* par exemple, dont on se rappelle le sinistre, encore récent, avait possédé une sonde Babcock, il ne se serait pas perdu sur les rochers de Molènes, en face de la pointe Saint-Mathieu.

Voici, en effet, en quoi consiste l'engin. Qu'on suppose une grosse balle en fer suspendue à une tige passant dans un cylindre. L'appareil est construit de telle sorte qu'entre le cylindre, qui est métallique, et la balle, il y a toujours un écart de quelques millimètres, un espace vide, maintenu par un faible ressort. Mais si la sonde pose quelque part, touche un fond quelconque, la tige remonte dans le cylindre métallique, établissant un contact électrique, qui fait marcher à bord le timbre d'une sonnerie. Au premier coup de timbre, il suffit donc de vérifier le nombre de tours du treuil qui déroule le câble de la sonde et l'on sait à quelle distance on a le fond. En immergeant à demeure la sonde d'une quantité de câble prévue pour le tirant d'eau du navire. On peut compter que l'officier de quart sera prévenu dès que les fonds commenceront à devenir trop faibles.

On a vu ces jours-ci que M. Félix Faure s'était fait donner à Rambouillet une séance de cinématographe représentant les principaux épisodes de son voyage en Russie.

C'est le cas de rappeler à ce propos la vie éphémère d'une photographie pelliculaire de cinématographe. On dit parfois d'un être à courte existence, qu'il vit ce que vivent les roses. Les roses vivent des siècles, en comparaison de la vie utile d'une photographie de cinématographe. Je dis à dessein: *vie utile*. En effet, une vue cinématographique n'a de raison d'être qu'autant qu'elle sert à une projection. Il est clair que si on la dépose au fond d'une boîte, sans s'en servir, elle pourra durer des années; mais ce n'est pas ce qui s'appelle vivre. En réalité, elle n'a de vie active que... une seconde et un tiers à peu près.

En effet la durée d'éclairement de la pellicule cinématographique à chaque exposition est de *deux quarante cinquièmes* de seconde environ, puisqu'il en défile en moyenne 15 par seconde, et que chacune d'elle est exposée pendant les 2/3 du quinzième de seconde. Le mouvement saccadé de la pellicule ne donne pas seulement aux bonshommes représentés l'apparence de gens épileptiques; il a encore pour effet d'user très vite la pellicule qui ne peut guère servir plus de 30 fois sans être hors de service. Qu'on fasse le calcul, et l'on verra que chaque petite vue projetée sur écran ne sert utilement que pendant une seconde et un tiers, en tout.

Et cependant cette pellicule éphémère résume des siècles de recherches scientifiques, d'efforts, de calculs, de génie humain!

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Un soleil fort agréable permet aux femmes de s'arrêter sans danger de rhume aux vitrines étincelantes des magasins de nouveautés où s'étalent les « créations » de la saison d'hiver. On peut aller aux courses ou au Bois en toilette claire. Les théâtres renouvellent leurs affiches, sinon leurs genres, et l'opérette antique et monotone a des revenez-y écoutés à cause du talent de ses interprètes. Le cabinet Méline, très en faveur, attend avec tranquillité la réouverture des Chambres. Le Commerce a fait le plus chaleureux accueil au Président de la République, en un banquet où nous avons eu la preuve que le « respect »

n'était pas encore aussi démodé que le donne à entendre l'opposition. Il n'y a qu'une ombre à ce tableau lumineux: les marchandes de journaux des kiosques boulevardiers sont furieuses.

Oui! le préfet Lépine, avant de partir pour l'Algérie, a ordonné qu'on déplaçât ces kiosques de façon que l'éventaire ne regardât pas les maisons, mais la chaussée. Des commerçants se sont plaints et M. Lépine a fait droit à leurs plaintes.

Cette mesure nous rappelle une charmante caricature. Un opulent bijoutier, sur le seuil de sa boutique resplendissante, jetait un œil farouche sur la baraque d'un vendeur d'articles à treize sous, installée à l'occasion du nouvel an, et s'écriait: « La concurrence nous tue. » C'est tout à fait cela. A cinq ou six heures du soir, nous le reconnaissons, la circulation est difficile de l'Opéra au Gymnase. Mais cela tient à l'envahissement des trottoirs par des tables de cafés où l'on fait de la musique, comme à Nice. Voilà ce qui rend le trottoir impraticable et non les acheteurs des journaux du soir qui renonceront à lire la dernière heure du *Temps* si on les oblige à se faire écraser sur le chemin pour acquérir leur nourriture intellectuelle.

×

Cette mesure arrive d'ailleurs au moment même où la froidure va faire le vide sur les terrasses des cafés. Nous espérons que le nouveau préfet de police, M. Charles Blanc, comme don de joyeux avènement, aura une tolérance « provisoire » qui sera, en réalité, définitive, puisque rien n'est plus durable que le provisoire.

M. Charles Blanc est très sympathique. Il vient d'avoir quarante ans. A vingt-trois ans, il était sous-chef au ministère de l'agriculture. Il fut chef au ministère du commerce sous le cabinet Gambetta, devint sous-préfet, préfet, directeur de la Sûreté générale. Le voilà Préfet de police: c'est une belle carrière.

M. Charles Blanc sera un préfet décoratif. Il porte très bien l'uniforme. Il est bien bâti; il a un binocle, une barbe en pointe, le sourire agréable. Il est l'antithèse de ses prédécesseurs: les Fouché, les Caussidière, les Dellestert, les Maupas, les Pietri. Il n'a rien de commun non plus avec M. Andrieux ou M. Léon Bourgeois. Son secret, à lui, est de chercher à plaire, et il y réussit à tel point qu'il a su séduire les membres les plus farouches du Conseil municipal de Paris.

Il sera remplacé à la Sûreté générale par M. Viguié qui, avant d'être préfet de la Charente, avait été chef de cabinet de M. Lozé à la préfecture de police. C'est, lui aussi, un homme aimable et plein de rondeur, et c'est un jeune. Il a quarante-deux ans.

×

Donc, Parisiens, dormez en paix! Et préparez-vous à l'Exposition de 1900 « qui s'annonce bien », pour nous servir de la formule courante. En France, il y a un vif désir de « tenir son rang ». A l'étranger, on tient, de tous côtés, à donner des marques de sympathie à la France.

Tous les journaux l'ont dit avec raison au lendemain du remarquable discours que M. Félix Faure a tenu au commerce et à l'industrie. Mais parfois les journaux se trompent.

C'est ainsi qu'ils ont tous annoncé que S. Exc. M^{re} Clari, nonce apostolique, avait été reçu par le Président de la République à qui il avait présenté une lettre autographe de Léon XIII et un album que Sa Sainteté a fait tirer à un nombre d'exemplaires très limité. Nous avons eu l'honneur d'apprendre de la bouche même du Nonce que la nouvelle était prématurée et que l'audience n'aurait lieu que vendredi prochain.

L'album est du reste, merveilleux. Il renferme, reproduites en phototypie, les fresques du Pinturicchio qui ornent l'appartement Borgia, au Vatican, appartement dont la restauration, entreprise par Léon XIII, a été achevée il y a quelques mois à peine. La reproduction phototypique des fresques du Pinturicchio est précédée d'un commentaire du R. P. François Ehrle, jésuite, préfet de la bibliothèque vaticane, et du commandeur Stevenson, directeur du musée numismatique du Vatican.

L'exemplaire qui sera remis vendredi à M. Félix Faure a une reliure en chêne; son fermoir, artistement ciselé, porte le millésime de l'année courante. Sur la marge du plat sont gravées les armes pontificales.

L'appartement Borgia comprend six salles. L'album offre tour à tour une vue d'ensemble et une série de vues détaillées des fresques ornant chacune de ces salles.

Sa Sainteté a voulu que l'un des premiers de ces albums, qui sont de véritables œuvres d'art, fût envoyé au Président de la République française. N'est-ce pas une nouvelle preuve de la bienveillance toute particulière et de la profonde sympathie de Léon XIII pour la France?

×

Sa Sainteté a voulu également donner une preuve de

sa haute estime à S. M. Chulalongkorn, roi de Siam. Pour répondre à un désir que le Souverain avait exprimé, il lui a fait remettre par S. E. M^r Clari, nonce apostolique, sa photographie avec une dédicace signée par lui. Le roi de Siam a manifesté la joie la plus grande en recevant ce souvenir. Il a donné des ordres pour que la photographie fut placée dans le plus beau cadre qu'on pouvait trouver et fut expédiée, sans délai, dans son Palais de Siam, afin qu'il la trouvât dès son arrivée. On devra le placer dans son cabinet de travail afin qu'il puisse le voir chaque jour.

S. M. Siamoise ne fait d'ailleurs que suivre une tradition. Celui de ses prédécesseurs qui vint en France sous Louis XIV avait reçu du Pape une image de la Sainte Vierge et il avait voulu qu'elle fut placée près de son lit.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

ROSE BLANCHE MARÉCHAL NIEL. — Les horticulteurs allemands sont en liesse, nous dit la *Maison de Campagne*. Un de leurs confrères, M. Frantz Deegen, à Kœstritz en Thuringe, a réussi à obtenir une rose d'espèce « Maréchal Niel » en blanc. Les fervents de la rose se sont depuis longtemps efforcés d'arriver à ce résultat, mais sans succès. La nouvelle rose, décrite et portraiturée dans la *Gazette des roses* qui se publie à Leipzig, est d'une belle couleur blanche-crème; sa forme et son parfum en font la sœur jumelle de la splendide fleur jaune qu'on nomme « Maréchal Niel ». La nouvelle rose supporte fort bien le climat de Thuringe; à plus forte raison on pourra l'acclimater en France, à Provins par exemple, qui est la ville des roses par excellence. La rose blanche « Maréchal Niel » se cultive, du reste, fort bien en serre et son heureux auteur en a tiré déjà de beaux bénéfices en vendant le produit de ses serres à Berlin. Que dira-t-on de la nouvelle rose à Kazaulik dans les Balkans et à Chiraz en Perse, villes célèbres par les roses qu'on cultive dans leurs environs ?

LES CARRIÈRES SOUS PARIS. — L'inspection générale des carrières de la Seine vient de faire dresser un atlas des carrières qui se trouvent sous Paris. On y trouve le relevé et le plan de tous ces dessous des rues de Paris, avec la hauteur, la largeur, la profondeur des carrières qui sont appelées *fontas*.

Souvent, nous croyons habiter une maison bâtie sur un sol ferme, et elle ne repose que sur le vide d'une ancienne carrière délabrée ou à demi-effondrée.

Ces carrières dont plus d'une remonte à l'antique Lutèce sont nombreuses et étendues. On en trouve dans treize arrondissements. La superficie des régions exploitées pour extraire du gypse ou du grès s'étend sur 3,140 hectares.

Les sept arrondissements qui sont exempts de toute excavation sont les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 7^e, 11^e, et 17^e. Le plus miné des arrondissements est le 14^e. Il a une longueur de carrières souterraines de 1,233,349 mètres, dont 494,082 mètres ont été consolidés à diverses époques, et particulièrement en 1895, au moyen de remblais ou de massifs de maçonnerie.

Dans le 9^e, qui vient à la queue, on a découvert, boulevard de Clichy, une carrière de 18 mètres qui a été immédiatement comblée.

Le plus généralement, les carrières ont une profondeur de 7 à 30 mètres. On a remarqué que la hauteur des galeries d'exploitation ne dépasse pas 1 m. 80

Il n'y a pas que les maisons particulières qui soient édifiées sur d'anciennes carrières recouvertes mais non comblées.

Il existe 2,256,585 mètres de galeries sous les établissements publics. Le parc de Montsouris est inscrit au tableau pour 78,000 mètres, les Buttes-Chaumont pour 42,000, le palais et les jardins du Trocadéro pour 36,000.

Sous les voies publiques, on a mesuré 164,328 mètres de carrières non consolidées et on en a comblé 69,322 mètres.

Les catacombes sont naturellement comprises dans ce plan de Paris souterrain. Mais elles n'y entrent que pour 20,000 mètres !

VARIÉTÉS

Le Ticket

Le ticket est peut-être l'une des institutions les plus caractéristiques de la civilisation contemporaine, fié-

vreuse et affairée. J'emploie à dessein le mot « institution ». Il n'est pas trop ambitieux. Le ticket n'est pas seulement un symbole et un signe des temps : c'est une institution — voire une institution nécessaire.

On ne concevrait pas le fonctionnement de nombre de nos services publics, si compliqués et si touffus, qui mettent en branle des millions d'individus, sans ce bon de consommation à vue, sorte de monnaie de carton, qui, pour tel usage déterminé, remplace et supplée l'autre. Le ticket équivaut, dans son petit genre, au chèque et à la lettre de change.

Indispensable aux compagnies de chemins de fer, chez lesquelles il joue un rôle aussi essentiel peut-être que la vapeur elle-même ou que l'électricité, puisqu'il est quasiment la condition *sine qua non* de leur mise en œuvre, le ticket n'est pas moins indispensable à toutes les autres entreprises de transport en commun, omnibus, tramways, paquebots, et aux entreprises de spectacles, jeux, théâtres, courses, etc.

Ceci n'est rien encore en comparaison de ses autres applications financières, industrielles et commerciales. En vérité, je vous le dis, il n'est probablement pas une seule forme de l'activité sociale à laquelle le ticket ne soit susceptible de s'adapter utilement.

Si son emploi n'est pas encore universel, c'est parce que sa généralisation s'achoppe dans la pratique courante aux innombrables difficultés matérielles qu'impliquent sa fabrication, sa manutention, sa comptabilité et surtout son contrôle. C'est une monnaie, en effet, le ticket, une monnaie fiduciaire et fictive, représentant des sommes encaissées, dont la circulation exige, par conséquent, des garanties subtiles et une impeccable surveillance.

C'est là que l'auteur s'embarrasse !

Prenons, par exemple, une compagnie de chemins de fer, dont les tickets se chiffrent par centaines de millions — on a fait à ce sujet des calculs fantastiques où l'imagination se perd — en raison de la multiplicité des stations, de la diversité des classes et des catégories. Il faut les fabriquer, ces tickets, les imprimer, en approvisionner d'avance toutes les gares, grandes ou petites, du réseau, créer, par conséquent, tout un matériel encombrant et mathématiquement combiné de façon à réduire au minimum les erreurs et les pertes de temps, ouvrir à chaque receveur autant de crédits individuels et spéciaux qu'on a mis à sa disposition d'espèces de billets... Cela ne va pas sans des frais monstrueux, sans des embarras de toute sorte, et il s'ensuit nécessairement un coulage énorme, qu'aucun contrôle, si ingénieux et si sévère qu'il soit, ne saurait ni prévenir ni corriger.

Songez à l'effroyable comptabilité que suppose la circulation de ces millions de feuilles volantes, qu'il faut compter et recompter chaque jour, dater, mettre et reprendre aux mains du public !

Aussi la fraude, sous les formes les plus variées et les plus inattendues, depuis le vulgaire escamotage opéré dans la caisse, jusqu'au trafic en grand des billets périmés, affecte-t-elle les proportions d'un fléau, dont les compagnies, en désespoir de cause, avaient fini par prendre leur parti. D'où toutes ces précautions et formalités, que le public trouve, non sans quelques raisons, vexatoires, mais qui sont pourtant, en réalité, autant de mesures indispensables à la limitation des pertes.

L'automatisme seul pouvait résoudre ce problème délicat, et remédier à ces inconvénients, d'autant plus graves qu'ils tiennent à l'essence même des choses.

Désormais, c'est chose faite, dans des conditions inouïes d'élégance, de précision et de sûreté, grâce à une machine dont on parle beaucoup en ce moment, et dont j'ai tenu à me rendre compte *de visu*. Vous m'en voyez littéralement émerveillé !

Si simple que soit, en réalité, le mécanisme de ce paradoxal appareil, à la fois distributeur et contrôleur, il serait, tout de même, plutôt difficile à décrire sans le secours du dessin. Mais on peut au moins en constater les résultats.

Imaginez une machine dans le ventre de laquelle on introduit d'avance autant de bandes de carton qu'il y a de catégories de billets (1^{re}, 2^e, 3^e classes, demi-places, quarts de place, aller et retour, etc.) et qui vous les restitue sous les espèces et apparences de tickets définitifs et complets, avec toutes les indications nécessaires imprimées, le nom de la station, le prix, la date et un numéro d'ordre !

Il suffit d'amener le nom de la station requise en face d'une aiguille fixe et d'appuyer sur une manette, pour que le billet désiré vous tombe dans la main avec une vitesse et une régularité stupéfiantes.

Plus de ces formidables amoncellements de tickets qu'il fallait par anticipation fabriquer, imprimer, classer, compter, emmagasiner, timbrer, servir ! Tout un arsenal de casiers, toute une armée d'employés, sans parler du reste, sont avantageusement remplacés par une machine de la taille d'un chiffonnier, sourde et muette, incapable de malentendus et de distractions, et par quelques rouleaux de carton. Impossible, d'autre part, de rééditer la contrebande des tickets périmés, puisque la date est imprimée, au fur et à mesure, en caractères nets et lisibles, au lieu du barbare estampage à sec, si facile à effacer !

Quant au contrôle *a posteriori*, il est, si possible, plus parfait encore. Ou, pour mieux dire, *il est supprimé, n'ayant plus de raison d'être*.

Au fur et à mesure, en effet, que l'appareil contrôleur imprime, découpe et distribue les billets, il enregistre du même coup, à chaque ticket vendu, sur un ruban de papier blanc sans fin, le nom de la station, le prix perçu et le numéro d'ordre.

C'est-à-dire qu'il suffit à l'inspecteur, une fois détachées les bandes de contrôle afférentes à chaque receveur, d'y jeter un coup d'œil pour voir, sans surprise possible, le nombre de tickets délivrés tel jour, pour telles et telles stations de telle classe et de telle catégorie, et les sommes encaissées. La caisse du receveur se fait, en d'autres termes, automatiquement, au fur et à mesure, et la certitude d'une répression inévitable devient la meilleure des défenses contre les tentations, tandis que les compagnies matériellement assurées contre les prévaricateurs, et n'ayant plus qu'à surveiller l'emploi des tickets aux mains des voyageurs, peuvent se relâcher de leurs rigueurs, et abaisser devant le public, servi plus vite et moins inquisitoirement traité, les barrières gênantes.

Rien d'étonnant, après ces explications, que les compagnies de chemins de fer aient accueilli le nouvel appareil contrôleur avec un véritable enthousiasme, et que le Nord et l'Ouest l'aient installé déjà dans leurs services les plus difficiles.

Mais sa sphère d'action est autrement vaste que le domaine des compagnies des chemins de fer. C'est grâce à lui que le ticket va pouvoir prendre enfin la place que mérite ce merveilleux instrument économique, si commode et si souple. C'est comme qui dirait une révolution — tout simplement — dans le monde des affaires.

All right !

EMILE GAUTIER.

(Figaro)

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi 22 octobre courant, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Gindre, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : armoires à glace, lits complets, commodes, tables, chaises, canapés, fauteuils, lampes, tableaux, machines à coudre, banquettes, étagères, vin en fût, lingerie, vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus des enchères.

L'Huissier,
BERTRAND.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi 20 octobre 1897, à 9 heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lits en bois avec sommier, armoire à glace, armoire à linge, tables

de nuit, tables de toilette, canapés, fauteuils, chaises rembourrées, chaises cannées, buffet, tables, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

Etude de M^e BARBARIN, avocat à Monaco

EXTRAIT

prescrit par l'article 821 du Code de Procédure civile

Par ordonnance en date du 9 octobre courant, enregistrée, la dame **Maria-Jeanne CLÉRICY**, épouse du sieur **Joseph ISOART**, mercier à Monaco, a été autorisée à former contre le sieur Isoart sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avocat soussigné, Monaco. le 18 octobre 1897.

L. BARBARIN.

JEUNE FILLE de bonne famille ayant été au couvent jusqu'à 18 ans demande place de gouvernante.

S'adresser : **J. M. poste restante, Monaco.**

A VENDRE CHAMBRE PALISSANDRE composée d'un grand lit (2 places) sommier, matelas, etc., table de nuit, armoire à glace, mode-toilette.

S'adresser : « les Lierres » (au 1^{er}, au-dessus de l'entresol) avenue Saint-Charles, MONTE CARLO.

Monsieur **Dominique-Bernard VERRANDO**, maçon, domicilié à Monaco, 5, rue de Lorette, prévient le public qu'il ne reconnaîtra aucune dette que pourra contracter sa femme, **Marie-Julie VAJRA**, qui a quitté le domicile conjugal le 5 octobre courant, et ne repondra d'aucune de ses actions.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 17 octobre 1897

CANNES, b. Indus, fr., c. Tassis,	sable.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. St-Jean-Baptiste, fr., c. Génouves,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Trois-Frères, fr., c. Gau,	id.
ID. b. Reine-de-Anges, fr., c. Orengo,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Rival,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.

Départs du 10 au 17 octobre

LIVOURNE, vap. Tunis, angl., c. Cantell,	sur lest.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Tassis,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Rival,	id.
ID. b. St-Jean-Baptiste, fr., c. Génouves,	id.

Le numéro d'octobre du **Figaro Illustré** (no 91), vient de paraître.

Ce fascicule contient un supplément de six pages consacré aux grandes manœuvres du Nord, et reproduisant de très curieuses photographies de l'envoyé spécial du **Figaro Illustré**.

A signaler aussi dans ce numéro d'intéressants souvenirs du commandant Grandin sur la jeunesse de Bourbaki. Voici le sommaire de ce fascicule :

Les grandes manœuvres (septembre 1897), par R., douze photographies instantanées de l'envoyé spécial du **Figaro Illustré**. — *Les croquis du mois*, par Lutécus. — *Les livres*, par T. G. — *La valise*, par Henry Gréville, illustrations en couleurs de A. Paris. — *Le lien d'or*, par Marie Girardet, illustrations en couleurs de Jules Girardet. — *L'envoi de Marius*, dessin par Mandres. — *La décoration du Muséum et les peintures de Cormon*, par Antonin Proust, illustrations de M. Cormon. — *La jeunesse de Bourbaki*, par le commandant Grandin, illustrations de Eugène Chaperon. — *Tel est pris qui croyait prendre*, page comique par Auguste Vimar. Fac-simile de tableaux hors texte en couleurs : *Matin d'automne*, par Ridgway Knight. — *Le Miroir*, par La Lyre.

Couverture : *Hésitation*, par Georges Cain.

PRIX DU NUMÉRO : 3 francs

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — **Robes de chambre et Coin de feu** — Vêtements imperméables — **Habits** — **Redingotes** — **Gilets et Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon.**

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D^r L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABÉL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
11	759.2	759.8	761.0	761.3	760.9	17.3	18.2	17.0	16.2	15.0	71	S O faible	Couvert		
12	759.0	758.2	757.7	757.9	758.3	16.8	17.8	18.0	16.1	15.6	76	id.	Variable		
13	760.0	760.2	759.9	760.0	760.7	17.5	18.1	18.0	16.1	15.3	68	id.	id.		
14	760.9	761.0	760.0	759.9	760.6	17.5	19.9	19.2	18.0	17.0	61	S E fort	Beau		
15	760.0	759.7	758.8	758.3	758.0	20.0	22.0	21.0	20.8	20.2	74	S E très fort	Variable, pluie à la nuit		
16	756.2	758.0	758.8	759.9	762.0	17.1	18.0	17.8	17.2	17.2	71	id.	Couvert, pluie		
17	765.5	766.0	765.9	765.1	765.1	18.9	20.0	18.0	17.5	17.5	89	S E faible	Couvert, qq. gouttes		
DATES		11	12	13	14	15	16	17							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	18.3	18.5	18.5	20.6	22.1	21.0	20.5						
		Minima	14.3	14.6	15.0	15.0	17.8	17.1	17.2						
												Pluie tombée : 23 ^{mm} 2			